

**PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES  
(GLOBAL COMPACT)**

**COMMUNICATION SUR L'ENGAGEMENT DE L'AFEP  
(COMMUNICATION ON ENGAGEMENT, COE)**

---

Association Française des Entreprises Privées

*Période couverte par la présente communication sur l'engagement :*

*novembre 2020 à novembre 2022*

**Partie I. Déclaration de soutien continu par le directeur général**

Madame, Monsieur,

Je suis heureux de confirmer que l'afep réitère son soutien au Pacte mondial des Nations unies et à ses dix principes dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Cet engagement avec le Pacte mondial des Nations unies se concrétise par des actions prises par notre association pour soutenir les principes du Pacte mondial. Ces actions sont présentées ci-après. Nous partageons ces informations de manière régulière avec nos adhérents par nos canaux de communication habituels.

Bien cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Luc Matt', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Luc Matt  
Directeur général, Afep

## Partie II. Description des actions

- Contribution au plan national d'action de **lutte contre le travail forcé**, le **travail des enfants**, **l'esclavage moderne** et la **traite des êtres humains** dans le cadre de l'initiative « **Alliance 8.7** » ;
- Organisation d'ateliers avec l'Organisation internationale du travail (OIT) pour présenter aux entreprises adhérentes les plateformes de **lutte contre le travail des enfants et le travail forcé** ;
- Enquête auprès des entreprises adhérentes sur les pratiques des principales **agences de notation évaluant les performances ESG** et formulation de **recommandations** à l'attention de la Commission européenne pour améliorer la qualité et la transparence de ces notations ;
- Echange de bonnes pratiques en matière de **diligence raisonnable** pour identifier, prévenir et atténuer des risques d'atteinte aux Droits de l'Homme et à l'environnement et **accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre de la loi sur le devoir de vigilance** française du 27 mars 2017 ;
- Préparation des entreprises adhérentes aux enjeux d'un **devoir de vigilance européen** tel que proposé par la Commission européenne le 23 février 2022 ;
- Contribution aux consultations organisées par l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*) et l'ISSB (*International Sustainability Standards Board*) visant à **standardiser les informations environnementales, sociales et de gouvernance publiées par les entreprises** ;
- Sensibilisation des entreprises adhérentes aux **risques liés au changement climatique**, encouragement des entreprises adhérentes à établir une analyse prospective des enjeux climatiques à partir de scénarios développés en interne ;
- Incitation des entreprises adhérentes à prendre des **engagements volontaires en matière de biodiversité et d'économie circulaire** ;
- Organisation de réunions d'échange de **bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption**, accompagnement des entreprises dans la **mise en œuvre du dispositif de lutte anti-corruption** de la loi « Sapin 2 », organisation de réunions pour répondre aux **consultations sur les guides pratiques et les recommandations de l'Agence française anti-corruption** et réunions d'échange avec celle-ci ;
- Organisation de groupes de travail en matière de **finance durable** pour faire des propositions à destination des institutions européennes, notamment en lien avec la **classification des activités durables (taxonomie)**, plaidant pour la prise en compte des activités en transition et le dialogue renforcé entre investisseurs et entreprises ;
- Participation à la **Plateforme nationale française en faveur de la RSE** visant à promouvoir l'identification et le déploiement des bonnes pratiques en la matière ;
- Participation active aux ateliers et formations organisés par le **Global Compact France**.

### Partie III. Mesure des résultats

Les **résultats** des actions mises en œuvre par l'Afep sont surtout **qualitatifs**, car il s'agit d'une **sensibilisation** et d'un **accompagnement des entreprises adhérentes** dans les domaines couverts par le Pacte mondial.

De manière plus quantitative, l'Afep a porté les deux initiatives suivantes :

- Chaque année, depuis 2018, l'Afep publie les **engagements en faveur de l'économie circulaire** de ses entreprises adhérentes et établit un **suivi des engagements pris**. En 2020, [le suivi](#) a concerné **112 actions de 38 entreprises** adhérentes issues de **17 secteurs d'activités** différents. Début 2023, l'Afep lancera un site internet dédié à ces initiatives, **Ambition4Circularity**, qui regroupera les **160 engagements** en matière d'économie circulaire pris par **39 entreprises** adhérentes ;
- En 2021, l'Afep a lancé la plateforme [Ambition 4 Climate](#) qui totalise, en octobre 2022, **156 projets bas carbone** mis en œuvre par **69 entreprises** adhérentes, et qui vise à illustrer avec des exemples précis et dans des secteurs très divers la mobilisation des entreprises pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre tout au long de leurs chaînes de valeur.

Par ailleurs, le **nombre de réunions organisées** sur les sujets listés en partie II peut constituer un indicateur quantitatif, reflétant la place importante que les thèmes couverts par le Pacte mondial des Nations unies prennent au sein des travaux de l'Afep. Ainsi, se sont tenues entre novembre 2020 et novembre 2022 :

- 31 réunions avec 1 150 participants sur le **changement climatique** ;
- 1 réunion avec 22 participants sur l'extension du **dispositif de représentation d'intérêt** ;
- 3 réunions avec 78 participants sur l'**économie circulaire** ;
- 28 réunions avec 1 254 participants sur la **finance durable** (taxonomie des activités durables, règlement « *disclosure* », écolabels pour les produits financiers, ...) ;
- 6 réunions avec 253 participants sur le **devoir de vigilance** ;
- 4 réunions avec 225 participants sur les **lanceurs d'alerte** ;
- 6 réunions avec 311 participants sur la **lutte anti-corruption** ;
- 3 réunions avec 77 participants sur la **lutte contre le travail des enfants et le travail forcé** ;
- 5 réunions avec 227 participants sur la **notation extra-financière** ;
- 4 réunions avec 224 participants sur la **standardisation européenne du reporting non-financier**.